

---

# Consultation sur le programme de travail futur du CCSP

---



Conseil sur la comptabilité  
dans le secteur public



Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) est un organisme indépendant qui a été créé pour servir l'intérêt public en établissant des normes comptables pour le secteur public canadien. Il fournit également des indications concernant les informations financières et autres informations sur la performance.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le CCSP, y compris sur ses parties prenantes et sa composition, [consultez notre site Web.](#)



Le Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC) supervise les activités du CCSP, en évalue la performance et fait rapport au public à ce sujet, et veille à ce qu'il suive la [procédure officielle](#) rigoureuse à laquelle il est assujéti. En outre, le CSNC procède à la nomination des membres du CCSP et lui fait part d'observations en ce qui a trait à ses orientations stratégiques et à l'établissement de ses priorités.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le CSNC, [consultez son site Web.](#)

## Table des matières

---

<b>Étendue de la consultation .....</b>	<b>4</b>
Objectif.....	4
<b>Sujets proposés .....</b>	<b>6</b>
<b>Pourquoi l'information sur la durabilité ne fait-elle pas partie des sujets proposés? .....</b>	<b>6</b>
<b>Aperçu du document de consultation .....</b>	<b>8</b>
Que sont les grands projets? .....	9
Que sont les projets de moindre envergure? .....	9
<b>Choix des projets proposés.....</b>	<b>10</b>
Point de départ .....	10
Évaluation des sujets de projets par le CCSP .....	10
Projets proposés par le CCSP.....	12
Grands projets.....	12
Projets de moindre envergure.....	13
<b>Répondre au document de consultation .....</b>	<b>15</b>
Questions à l'intention des répondants .....	15
Pour faire parvenir des commentaires.....	16
<b>Annexe A – Exigences de la procédure officielle du CCSP .....</b>	<b>17</b>
Établissement des priorités .....	17

## Étendue de la consultation

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) dispose de ressources limitées. Le présent document de consultation dresse la liste des projets que le CCSP pourrait envisager. Ces projets s'ajoutent à ceux déjà mentionnés dans son [plan stratégique 2022-2027](#), dont certains sont en cours ou s'amorceront pendant l'exercice (voir le [plan annuel 2022-2023 du CCSP](#)).

Le CCSP affecte des ressources tant aux activités en cours qu'aux activités prévues. Il s'attend à ce que des ressources deviennent disponibles au cours de la période de planification stratégique, ce qui lui permettra d'entamer de nouveaux projets. Le présent document de consultation se penche sur les sujets que pourraient aborder ces nouveaux projets.

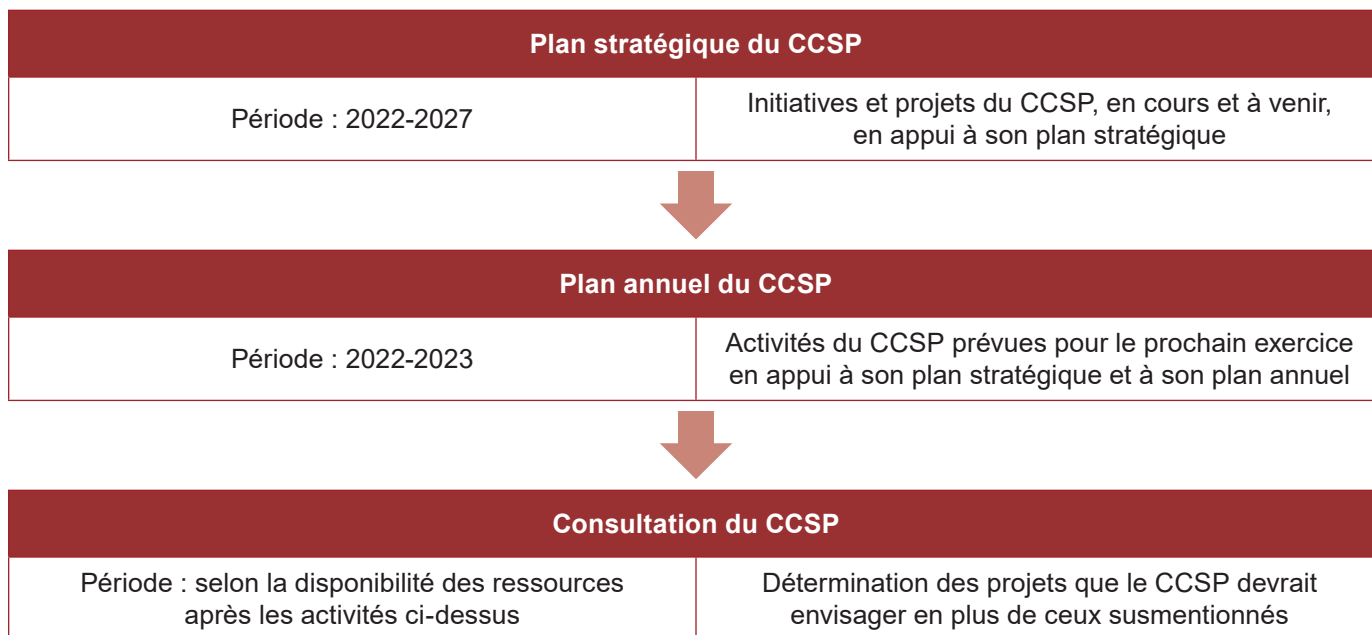
Les projets et les activités déjà mentionnés dans le plan stratégique et le plan annuel du CCSP ne sont pas couverts par le présent document de consultation.

### Objectif

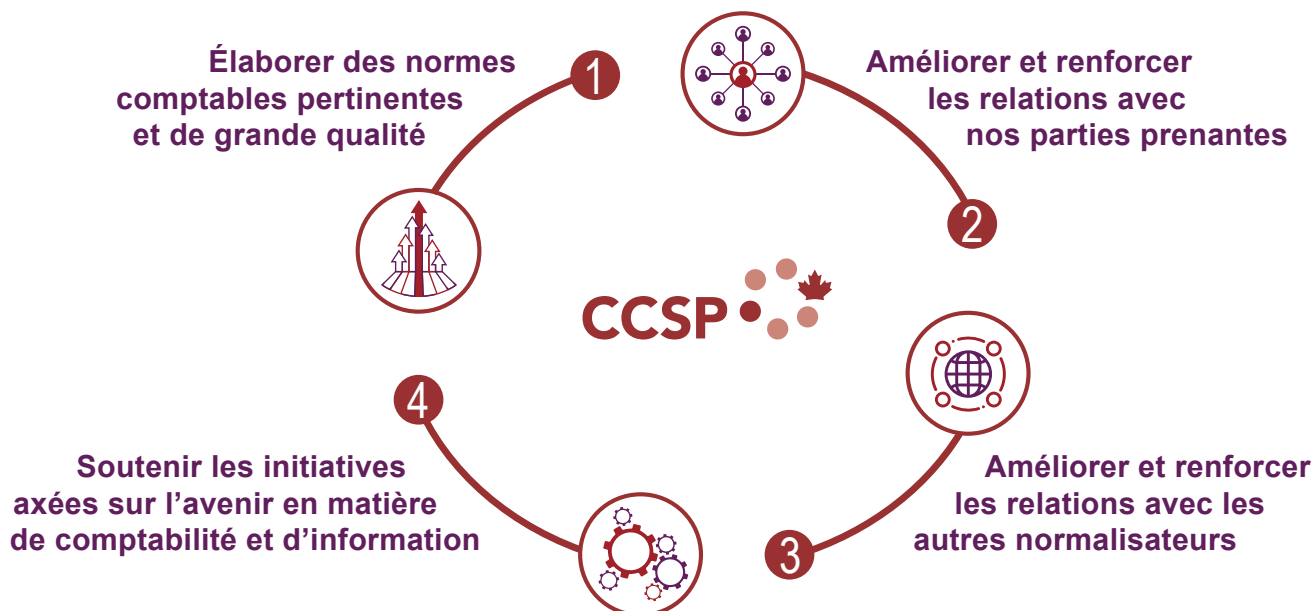
Lors de récentes consultations, le CCSP a indiqué qu'il demanderait l'avis de ses parties prenantes sur les projets prioritaires de son programme de travail futur. Maintenant qu'il a approuvé son [plan stratégique 2022-2027](#), le CCSP souhaite obtenir vos commentaires pour déterminer les projets prioritaires auxquels il pourrait affecter ses ressources disponibles afin d'exécuter les stratégies que vous l'avez aidé à formuler.

Projet/activité	Plan stratégique 2022-2027	Plan annuel 2022-2023	Programme de travail futur 2023-2027
Cadre conceptuel et modèle d'information	✓	✓	
Avantages sociaux	✓	✓	
Mise en œuvre de la stratégie relative aux organismes sans but lucratif du secteur public (OSBLSP)	✓	✓	
Projet sur les OSBLSP		✓	
Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public	✓	✓	
Comité consultatif sur les gouvernements autochtones	✓	✓	
Comité consultatif technique du CCSP	✓	✓	
Ressources naturelles et information sur la durabilité dans le secteur public (consultations de l'IPSASB)	✓	✓	
Ressources disponibles du CCSP			✓

Le tableau qui suit illustre comment la consultation sur le programme de travail futur du CCSP s'inscrit parmi ses autres initiatives.



Pour la période 2022-2027, le CCSP propose d'affecter les ressources disponibles uniquement à des projets qui contribuent à l'exécution des quatre stratégies décrites dans son plan stratégique (voir le graphique ci-dessous). La plupart des projets sont associés à la stratégie 1.



## Sujets proposés

---

Il est essentiel que le CCSP connaisse votre point de vue sur les projets proposés pour qu'il puisse mieux répondre à vos besoins et à vos priorités. Voici les sujets de projets proposés, sans ordre particulier.

- Grands projets :
  - Immobilisations incorporelles
  - Dépréciation d'actifs
  - Modifications à apporter à la Préface des Normes comptables pour le secteur public
- Projets de moindre envergure :
  - Mise à jour du chapitre SP 2120, «MODIFICATIONS COMPTABLES»
  - Stocks
  - Mise à jour de l'énoncé de pratiques recommandées PR-1, *Analyse des états financiers*

## Pourquoi l'information sur la durabilité ne fait-elle pas partie des sujets proposés?

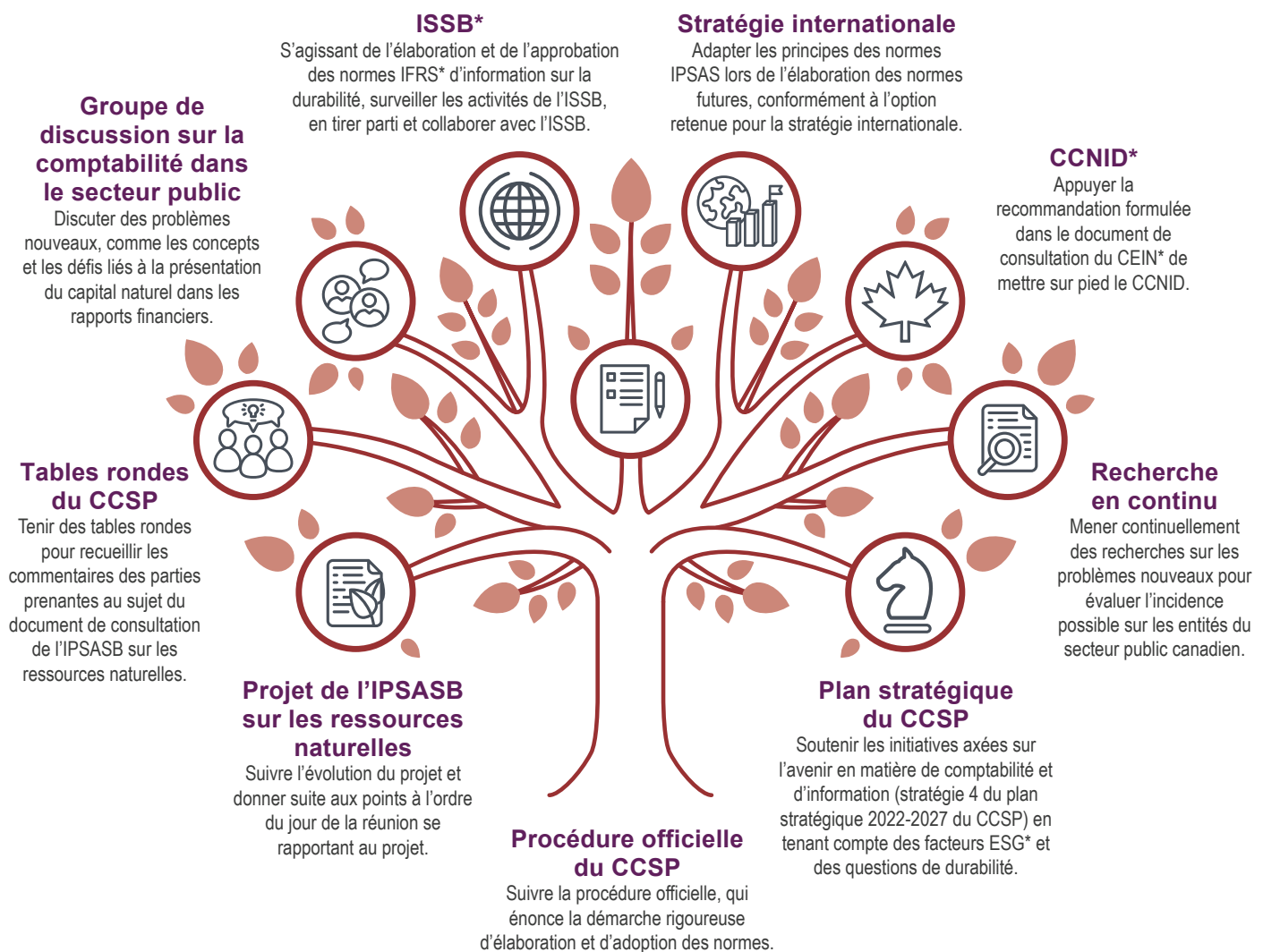
---

L'intérêt pour des informations plus détaillées sur la durabilité a augmenté considérablement au cours des dernières années. En effet, les parties prenantes demandent aux entités du secteur public de faire preuve de plus de transparence quant aux risques (p. ex., risques liés au changement climatique) et aux possibilités qui se présentent à elles dans le maintien de la prestation de leurs services. L'importance du capital naturel dans la prestation de ces services et la durabilité à l'échelle mondiale retiennent de plus en plus l'attention.

L'information sur la durabilité ne figure pas parmi les sujets proposés parce que le CCSP a déjà indiqué vouloir se pencher sur le sujet. En effet, dans la stratégie 4 de son [plan stratégique 2022-2027](#), le CCSP s'engage à soutenir les initiatives axées sur l'avenir en matière de comptabilité et d'information, dont fait partie l'information sur la durabilité. En outre, dans son [plan annuel 2022-2023](#), le CCSP fait connaître ses visées en ce qui concerne l'information sur la durabilité. Comme indiqué ci-dessous, le CCSP veut s'impliquer davantage dans ce dossier durant la période 2022-2027 et compte le faire en :

- collaborant avec le nouveau [Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité](#) (CCNID);

- transmettant à l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) des commentaires sur son projet concernant les ressources naturelles qui tiennent compte de la perspective canadienne;
- transmettant à l'IPSASB des commentaires sur son document de consultation Promouvoir l'information sur la durabilité dans le secteur public qui tiennent compte de la perspective canadienne.



\* **ISSB** : Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité  
**IFRS** : Normes internationales d'information financière  
**CCNID** : Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité  
**CEIN** : Comité d'examen indépendant de la normalisation  
**ESG** : Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

## Aperçu du document de consultation

---

À l'issue de vastes consultations auprès de ses parties prenantes, le CCSP a approuvé son plan stratégique 2022-2027. Au cours de la période couverte par le plan stratégique, des ressources deviendront disponibles à mesure que le CCSP achèvera ses projets, ce qui lui permettra d'ajouter à son programme de travail des projets qui contribueront à l'exécution de son plan stratégique.

Le CCSP veut donc recueillir des commentaires sur les nouveaux projets qui, à son avis, correspondent le mieux à ses stratégies pour mesurer l'appui des parties prenantes à ses propositions.

Au moment d'établir l'ordre de priorité des projets proposés dans ce document de consultation, le CCSP a tenu compte :

- des commentaires reçus des parties prenantes durant l'élaboration du plan stratégique;
- de la concordance avec les stratégies du plan stratégique;
- de la disponibilité de permanents et de ressources;
- du caractère généralisé de la question;
- de la convergence possible avec les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), conformément à la [stratégie internationale du CCSP](#).

Il est possible que des projets ajoutés au programme de travail ne puissent pas être terminés pendant la période de 2022 à 2027; des ressources y seront alors affectées en priorité lors de la prochaine période stratégique. Par l'entremise du présent document de consultation, le CCSP vise à obtenir vos commentaires sur ce qui, selon vous, s'avère prioritaire pour l'exécution du plan stratégique 2022-2027. Vos réponses aideront le CCSP à décider des projets à ajouter à son programme de travail à mesure que des ressources deviendront disponibles.

Le CCSP envisagera une combinaison de grands projets et de projets de moindre envergure, en fonction de ses priorités et des ressources à sa disposition.



### Que sont les grands projets?

Les grands projets sont ceux qui nécessiteront normalement l'élaboration d'un document de consultation ainsi que d'un exposé-sondage et d'un texte définitif, conformément à la [procédure officielle](#). Un document de consultation est généralement nécessaire dans le cas de projets pour lesquels :

- le CCSP dispose de peu d'indications sur lesquelles s'appuyer pour son projet;
- le sujet est complexe;
- il faut plusieurs étapes pour traiter toutes les questions.

Un document de consultation fait augmenter le nombre de ressources nécessaires pendant toute la durée du projet et permet de prolonger la période d'élaboration. Les projets pour lesquels un document de consultation est requis demandent considérablement plus de ressources à chacune de leur étape, puisqu'il n'y aura probablement pas d'indications sur lesquelles s'appuyer. Les projets traitant de sujets qui sont complexes ou qui portent à controverse et qui nécessitent de vastes consultations et l'atteinte d'un consensus risquent aussi de voir leur durée s'allonger.

Les grands projets concernent des sujets nouveaux dont il n'est actuellement pas question dans les Normes comptables pour le secteur public (NCSP), des sujets nouveaux à traiter dans des énoncés de pratiques recommandées et des modifications importantes à apporter aux NCSP et aux énoncés de pratiques recommandées existants.

### Que sont les projets de moindre envergure?

Les projets de moindre envergure sont ceux qui peuvent passer directement à l'étape de l'exposé-sondage. Le temps total nécessaire pour les mener à terme s'en trouve donc réduit. Toutefois, c'est par leur nature que les projets de moindre envergure se distinguent des grands projets : ils requièrent moins de ressources pour l'examen des questions et la recherche de solutions possibles, puisqu'il existe un fondement sur lequel le CCSP peut s'appuyer pour élaborer ses indications.

Les projets de moindre envergure portent sur des sujets nouveaux ou des modifications de portée limitée à apporter à une norme, à une note d'orientation ou à un énoncé de pratiques recommandées.

## Choix des projets proposés

---

### Point de départ

Pour dresser la liste des projets proposés dans le présent document de consultation, le CCSP s'est fondé sur :

- a) les commentaires des parties prenantes sur le plan stratégique;
- b) les projets qu'il juge importants;
- c) les projets déterminés à la suite d'un sondage précédent et de commentaires des parties prenantes;
- d) les projets en cours de réalisation par d'autres normalisateurs (à moins qu'ils ne figurent déjà à l'un des trois points susmentionnés);
- e) les écarts identifiés entre les normes publiées par l'IPSASB et le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public (Manuel du secteur public);
- f) les projets que les parties prenantes ont mentionnés dans leur réponse aux exposés-sondages de 2020 concernant le projet sur les [fondements conceptuels de la performance financière](#);
- g) les questions et les sujets nouveaux soulevés auprès du [Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public](#).

### Évaluation des sujets de projets par le CCSP

En tenant compte de son [plan stratégique](#), de sa [stratégie internationale](#) et de sa stratégie relative aux OSBLSP, le CCSP évalue la pertinence d'ajouter un sujet à son programme de travail, essentiellement en fonction des besoins des utilisateurs des états financiers. Il se demande également si un projet sur ce sujet permettra d'atteindre les buts suivants :

- **Favoriser une meilleure reddition de comptes** : La fourniture d'informations qui aident les utilisateurs à évaluer la gestion par l'entité du secteur public des ressources qui lui sont confiées, y compris la façon dont les ressources ont été utilisées et consommées, possède une valeur redditionnelle. En raison des nombreux objectifs des entités du secteur public, la valeur redditionnelle des informations est par ailleurs accrue lorsqu'elle est composée à la fois d'informations financières et non financières. Par exemple, en ce qui concerne les dépenses en soins de santé, la reddition de comptes est améliorée lorsqu'elle s'accompagne d'informations non financières, dont la variation des temps d'attente.

- **Renforcer l'utilité des informations actuelles** : La valeur et l'utilité de la reddition de comptes et de l'information financière dépendent de la pertinence des informations qu'elles procurent. Pour être efficaces, les informations communiquées aux utilisateurs doivent répondre à leurs besoins et intégrer les qualités fondamentales que sont la fiabilité, la comparabilité et la compréhensibilité. L'information est d'autant plus utile qu'elle aide les utilisateurs à évaluer la gestion des ressources publiques et la conformité aux autorisations législatives.
- **Répondre à une question au caractère généralisé** : S'il y a un manque d'uniformité dans le traitement d'opérations et d'événements, malgré une similarité apparente entre les faits, il est fort probable que la question ait un caractère généralisé. La diversité des pratiques qui prévaut en l'absence d'indications du CCSP peut nuire à l'utilité et à la valeur redditionnelle des rapports financiers.
- **Traiter une question complexe** : Certaines questions sont plus simples que d'autres, auquel cas la réalisation du projet demandera probablement des permanents, des bénévoles et des ressources financières en quantité moindre. Dans l'évaluation de la complexité d'une question, il faut tenir compte de :
  - la nature et la connaissance du sujet (p. ex., la question a-t-elle déjà été traitée par d'autres normalisateurs ou organismes de recherche faisant autorité?);
  - le calendrier du CCSP ainsi que la disponibilité de ses permanents, ses bénévoles et ses experts;
  - le temps nécessaire à l'achèvement du projet.
- **Fournir des avantages supérieurs aux coûts** : Les avantages associés à une norme doivent l'emporter sur les coûts liés à la fourniture de l'information, ces avantages revenant souvent à des parties autres que celles qui engagent les coûts. Les coûts associés à la transition ou qui sont non récurrents doivent être pris en considération séparément des coûts récurrents. Par exemple, l'évaluation et l'inventaire des immobilisations corporelles en vue de leur première comptabilisation donnent lieu à des coûts liés à la transition qui sont importants. Les dépréciations et les améliorations entraînent quant à elles des coûts récurrents associés à leur gestion. Toutefois, les informations fournies procurent des avantages récurrents : elles permettent de mieux comprendre les coûts liés à la prestation de biens et de services ainsi que d'améliorer la planification de la gestion des actifs.
- **Parvenir à un compromis sur les facteurs** : S'agissant de la question traitée, il est souvent nécessaire de faire un compromis entre les facteurs, par exemple entre la valeur redditionnelle et la complexité. Le but général est de réaliser un équilibre approprié entre les facteurs.

### Projets proposés par le CCSP

Le nombre de grands projets et de projets de moindre envergure est fonction des ressources à la disposition du CCSP.

Comme il est précisé plus haut, les projets en cours et les engagements à l'égard des initiatives prévues sont à l'origine des contraintes pesant sur les ressources disponibles pour réaliser de grands projets. Bien qu'il soit possible pour le CCSP d'ajouter des projets de moindre envergure en réduisant le nombre de grands projets, il a conclu que cela ne servirait pas l'intérêt public. Les parties prenantes du secteur public sont mieux servies lorsque le CCSP traite les questions d'information les plus importantes, qui font généralement l'objet de grands projets.

#### *Grands projets*

Le CCSP propose d'entamer les grands projets suivants durant la période du plan stratégique 2022-2027.

**1. Immobilisations incorporelles** : Conformément à la [stratégie internationale](#), se baser sur la norme IPSAS 31, *Immobilisations incorporelles*. L'infonuagique serait un sujet à envisager. Les immobilisations incorporelles propres au secteur public pourraient faire l'objet d'un projet distinct.

#### **Motifs**

- a) Cohérence avec la stratégie 1 qui consiste en l'élaboration de normes comptables pertinentes et de grande qualité;
- b) Sujet prioritaire selon les commentaires reçus des parties prenantes sur la NOTE D'ORIENTATION DU SECTEUR PUBLIC NOSP-8, «Éléments incorporels achetés»;
- c) Importance grandissante qu'occupe la valeur des immobilisations incorporelles dans l'économie et le fait que les données représentent un actif (incorporel) souvent négligé (projet [Voir demain](#) de CPA Canada);
- d) Problème nouveau qui touche certaines immobilisations incorporelles, comme les données, et le CCSP doit pouvoir compter sur des principes fondamentaux pour les immobilisations incorporelles afin d'y répondre;
- e) Écart par rapport aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du secteur public canadien;
- f) Principes existants dans les normes IPSAS sur lesquels le CCSP peut s'appuyer, conformément à sa stratégie internationale.

**2. Dépréciation d'actifs :** Conformément à la [stratégie internationale](#), se baser sur la norme IPSAS 21, *Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie*, et la norme IPSAS 26, *Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie*.

### Motifs

- a) Cohérence avec la stratégie 1 qui consiste en l'élaboration de normes comptables pertinentes et de grande qualité;
- b) Proposition de projet approuvée par le CCSP en juin 2012, mais reportée depuis en raison d'autres priorités;
- c) Écart par rapport aux PCGR du secteur public canadien;
- d) Deux ensembles connexes de principes existants dans les normes IPSAS sur lesquels le CCSP peut s'appuyer, conformément à sa stratégie internationale.

**3. Choix des modifications à apporter à la Préface des Normes comptables pour le secteur public :** Examiner la définition d'«autre organisme public» par rapport à la définition d'«organisme sans but lucratif du secteur public». Se pencher sur les PCGR que pourraient utiliser les entreprises publiques de petite taille. Il ne s'agit pas de revoir tous les aspects de la Préface.

### Motifs

- a) Cohérence avec la stratégie 1 qui consiste en l'élaboration de normes comptables pertinentes et de grande qualité;
- b) Réponse aux commentaires des parties prenantes.

### *Projets de moindre envergure*

Le CCSP propose d'entamer les projets de moindre envergure suivants durant la période du plan stratégique 2022-2027.

#### **1. Modification du chapitre SP 2120 :**

- a) Harmoniser la description de l'application prospective avec celle d'autres normalisateurs;
- b) Examiner les modifications à apporter aux indications propres à certaines opérations spécifiques en ce qui concerne les changements d'estimation.

### Motifs

- a) Pour chaque projet de normalisation du CCSP visant l'élaboration de dispositions transitoires, les parties prenantes soulèvent le même problème : l'application prospective telle qu'elle est décrite dans le chapitre SP 2120 est plus complexe et fastidieuse que dans le cas d'autres normalisateurs;
  - b) Les parties prenantes ont soumis des questions au Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public concernant les dispositions transitoires dans certaines normes en raison de la confusion quant à l'interprétation de l'application prospective;
  - c) La norme, publiée en 1997, n'est plus à jour sur cette question.
- 2. Stocks** : Se baser sur la norme IPSAS 12, *Stocks*, et ainsi démontrer clairement la façon dont le CCSP entend réaliser sa stratégie internationale.

### Motifs

- a) Occasion de montrer comment le CCSP mettra en œuvre sa stratégie internationale pour dissiper la confusion à l'égard de ses processus et de ses intentions;
  - b) Écart par rapport aux PCGR du secteur public canadien.
- 3. Modification de l'énoncé de pratiques recommandées PR-1, *Analyse des états financiers*** :

- a) Aligner l'énoncé de pratiques recommandées sur le nouveau Cadre conceptuel (p. ex., caractéristiques qualitatives);
- b) S'agissant des entités qui fournissent cette information, examiner les paramètres fondamentaux à ajouter afin d'encadrer l'inclusion dans l'analyse des états financiers d'informations générales sur la réconciliation avec les peuples autochtones et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

### Motifs

- a) Modifications à apporter à l'énoncé de pratiques recommandées pour qu'il reflète les exigences touchant les états financiers sur lesquels porte l'analyse;
- b) Cohérence avec la stratégie 1 qui consiste en l'élaboration de normes comptables pertinentes et de grande qualité. Les énoncés de pratiques recommandées ne font pas partie des PCGR, mais constituent tout de même des indications importantes du CCSP en matière de communication de l'information;

- c) Cohérence avec la stratégie 2, soit l'amélioration et le renforcement des relations avec les parties prenantes (p. ex., se rapprocher des gouvernements autochtones);
- d) Réponse qui pourrait donner suite aux commentaires des gouvernements autochtones sur la reddition de comptes dans le secteur public, reçus durant la consultation sur le nouveau Cadre conceptuel;
- e) Exploration préliminaire des paramètres qui pourraient représenter les meilleures pratiques pour l'inclusion dans l'analyse des états financiers d'informations sur la réconciliation avec les peuples autochtones et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

## Répondre au document de consultation

---

Les réponses au présent document de consultation orienteront la réflexion du CCSP sur les projets à ajouter à son programme de travail pour répondre à ses objectifs stratégiques et servir au mieux l'intérêt public.

### Questions à l'intention des répondants

1. Selon vous, quels devraient être les trois grands projets prioritaires du CCSP? Nommez-les par ordre d'importance.
2. Selon vous, quels devraient être les trois projets de moindre envergure prioritaires du CCSP? Nommez-les par ordre d'importance.
3. Êtes-vous d'accord que les grands projets proposés par le CCSP l'aideront à atteindre ses objectifs stratégiques? Dans la négative, quels grands projets proposeriez-vous et pourquoi?
4. Êtes-vous d'accord que les projets de moindre envergure proposés par le CCSP l'aideront à atteindre ses objectifs stratégiques? Dans la négative, quels projets de moindre envergure proposeriez-vous et pourquoi?
5. Avez-vous d'autres commentaires à formuler au CCSP?

## Pour faire parvenir des commentaires

Les répondants au document de consultation de 2022 sur le programme de travail futur du CCSP sont priés de transmettre leurs commentaires par l'entremise de la [page du CCSP au tribune.frascanada.ca](https://tribune.frascanada.ca).

À l'issue de la période de consultation, le CCSP examinera attentivement tous les commentaires reçus, qui feront aussi l'objet de délibérations.

Nous vous invitons à transmettre votre réponse d'ici le **3 novembre 2022**.





## Annexe A – Exigences de la procédure officielle du CCSP

---

Concernant l'établissement des priorités, la [procédure officielle du CCSP](#) mentionne ce qui suit.

### Établissement des priorités

36. La première étape dans l'élaboration d'une norme ou d'autres indications nouvelles consiste à cerner, à apprécier et à définir le problème que pose la pratique actuelle de communication de l'information. La consultation est un élément essentiel de ce processus. À cet égard, le CCSP peut consulter ses comités et autres parties prenantes, ou mener des sondages.
37. Lorsqu'il établit un ordre de priorité pour la résolution des questions soulevées, le CCSP tient compte de ses objectifs stratégiques ainsi que des facteurs suivants :
  - a) la pertinence et l'importance de la question pour les utilisateurs d'états financiers;
  - b) les indications existantes;
  - c) la possibilité d'élaborer d'autres solutions viables;
  - d) la qualité de la norme ou des autres indications à élaborer, au regard des fondements conceptuels des états financiers;
  - e) la question de savoir si les avantages prévus pour les utilisateurs de l'information financière ou complémentaire améliorée l'emporteront sur les coûts nécessaires pour l'établir;
  - f) les contraintes pesant sur ses ressources et celles des parties prenantes.

© 2022 Normes d'information financière et de certification,  
Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à [info@frascanada.ca](mailto:info@frascanada.ca).